

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 20/02/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16/03/17
Affichage le : 05/04/17
Transmission préfecture le : 05/04/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170324-lmc196625-DE-1-1
Du : 05/04/17
Délibération exécutoire le : 05/04/17

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 24 mars 2017

**POLITIQUE D04 RESSOURCES ET CHARGES FINANCIÈRES
SUBVENTION DÉPARTEMENTALE À LA MAISON DE L'EUROPE DES YVELINES**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME CATHERINE ARENOU ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente pour l'attribution des subventions hors dispositifs fixés par le Conseil Départemental dont le montant n'excède pas 100 000 € par bénéficiaire et par action (articles 30 et 33) ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'allouer la subvention de fonctionnement suivante :

- Maison de l'Europe des Yvelines – Saint-Germain-en-Laye : 12 000 €, pour ses actions de promotion de l'Union Européenne et des dispositifs européens au profit des collectivités et des publics cibles des Yvelines.

Dit que la subvention sera imputée sur le chapitre 65, articles 6574 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 24 mars 2017

SUBVENTION DÉPARTEMENTALE À LA MAISON DE L'EUROPE DES YVELINES

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (37) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Janick Géhin, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (5) : Christine Boutin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Laurence Trochu.